

Présents : 42

Votants: 48

Séance du 8 juillet 2024

Le Huit Juillet Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 2 juillet 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUET - Président

Étaient Présents : ASTILLÉ ATHÉE MARTIN FERRÉ Nadine, titulaire BALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire **BRAINS SUR LES MARCHES** FRABOUL Yannick, suppléant CHÉRANCE CONGRIER TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires COSMES COSSÉ LE VIVIEN LANGOUET Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, titulaires COURREVEILLE DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, CRAON PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires CUILLÉ HINCELIN Marie-Noelle, titulaire DENAZE GOHIER Odile, titulaire FONTAINE COUVERTE GASTINES LA BOISSIÈRE TESSIER Jean-Pierre, titulaire LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOT Gérard, titulaire LAROF LA ROUAUDIÈRE LA SELLE CRAONNAISE DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires LAUBRIÈRES LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire, MÉE MERAL GARBE Pascale, titulaire NIAFLES **GENDRY** Daniel, titulaire POMMERIEUX RESTIF Vincent, titulaire LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires QUELAINES ST GAULT RENAZÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire SIMPLÉ CLAVREUL Yannick, titulaire ST AIGNAN S/ROE PENE Loic, GUILLET Vincent, titulaires ST ERBLON GAUCHER Olivier, titulaire ST MARTIN DU LIMET BOURBON Aristide, titulaire ST MICHEL DE LA ROE GILLES Pierrick, titulaire

Étaient excusés: DEROUET Loic (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), COUEFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roë), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Méral)

Étaient absents : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), BAHIER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé)

BEUCHER Clément, titulaire

BEDOUET Gérard, titulaire

GUINEHEUX Dominique, titulaire

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

ST POIX

ST QUENTIN LES ANGES

ST SATURNIN DU LIMET

Dominique COUEFFÉ a donné pouvoir à Gérard LECOT Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Maxime CHAUVIN Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Clément BEUCHER Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

Secrétaire de Séance : Élu M. de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-07/293 : RESSOURCES HUMAINES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du : 8 juillet 2024

OBJET 2024-07/293: RESSOURCES HUMAINES

ENSEIGNANT-E TROMPETTE - PÔLE CULTURE - ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14, Vu le tableau des emplois et des effectifs, Vu l'inscription des crédits correspondant au budget, Vu l'avis favorable du comité social territorial du 18 juin 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire de :

- De supprimer un poste de « Enseignant-e trompette »
- À compter du 1^{er} septembre 2024
- A temps non complet 5,75/20^{ème}

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, À l'unanimité (48 votants)

- VALIDE la suppression d'un poste de « Enseignant-e trompette », à temps non complet (5,75/20^{kms}), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1st septembre 2024.
- AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Craon, le 10 juillet 2024

Pour extrait conforme, Le Président, Christophe LANGOUET

Le secrétaire de séance, Bertrand de GUÉBRIANT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240708-DEL/B202407293-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception per le prefet 12/07/2024 Publication 12/07/2024





Présents : 42 Votants : 48

Séance du 8 juillet 2024

Le Huit Juillet Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 2 juillet 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUET - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ

ATHÉE MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire

BALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires

BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire BRAINS SUR LES MARCHES FRABOUL Yannick, suppléant

CHÉRANCÉ

CONGRIER TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COSMES

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUET Christophe, BÉZIER Florence,

MANCEAU Laurence, titulaires

COURBEVEILLE

CRAON DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLÉ HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire

DENAZÉ GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE

GASTINES

LA BOISSIÈRE TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOT Gérard, titulaire

LA ROLLAUDIÈRE

LA SELLE CRAONNAISE DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires

LAUBRIÈRES /

LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE /

MÉRAL GARBE Pascale, titulaire
NIAFLES GENDRY Daniel, titulaire
POMMERSEUX RESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues; titulaires

RENAZÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ CLAVREUL Yannick, titulaire

ST AIGNAN S/ROE PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires

ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROE
ST POIX
BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES
GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET
BEDOUET Gérard, titulaire

Étalent excusés: DEROUET Loic (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), COUÉFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Méral)

Étaient absents : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte),

BERSON Christian (Gastines), BAHIER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique COUËFFÉ a donné pouvoir à Gérard LECOT Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Maxime CHAUVIN Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Clément BEUCHER Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

<u>Secrétaire de Séance</u> : Élu M. de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-07/294: RESSOURCES HUMAINES



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du : 8 juillet 2024

OBJET 2024-07/294: RESSOURCES HUMAINES

ENSEIGNANT-E CLARINETTE - PÔLE CULTURE - ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14, Vu le tableau des emplois et des effectifs, Vu l'inscription des crédits correspondant au budget, Vu l'avis favorable du comité social territorial du 18 juin 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Enseignant-e clarinette »
- À compter du 1^{er} septembre 2024
- À temps non complet 5 /20^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, À l'unanimité (48 votants)

- VALIDE la suppression d'un poste de « Enseignant-e clarinette », à temps non complet (5/20^{ène}), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1^{er} septembre 2024.
- AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Craon, le 10 juillet 2024

Pour extrait conforme, Le Président, Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance, Bertrand de GUÉBRIANT





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240708-DELIB202407294-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception partie profet 12/07/2024 Publication 12/07/2024





En exercice : 58 Présents : 42

Votants: 48

Séance du 8 juillet 2024

Le Huit Juillet Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 2 juillet 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUET - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ ATHÉE

ATHÉE MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire

BALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires

BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire BRAINS SUR LES MARCHES FRABOUL Yannick, suppléant

CHÉRANCÉ

CONGRIER TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COSMES

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence,

MANCEAU Laurence, titulaires

COURBEVEILLE

CRAON DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLÉ HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire

DENAZÉ GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE /

GASTINES /
LA BOISSIÈRE TESSIER Jean

LA BOISSIÈRE TESSIER Jean-Pierre, titulaire LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOT Gérard, titulaire

LA ROË /

LA SELLE CRAONNAISE DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires

LAUBRIÈRES

LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE

MÉRAL GARBE Pascale, titulaire.
NIAFLES GENDRY Daniel, titulaire.
POMMERIEUX RESTIF Vincent, titulaire.

QUELAINES ST GAULT LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

RENAZÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ CLAVREUL Yannick, titulaire

ST AIGNAN S/ROE PENE Loic, GUILLET Vincent, titulaires

ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROÉ
ST POIX
BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES
GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET
BEDOUET Gérard, titulaire

Étalent excusés: DEROUET Loic (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), COUEFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roë), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Méral)

Étaient absents : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), BAHIER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique COUËFFÉ a donné pouvoir à Gérard LECOT Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Maxime CHAUVIN Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Clément BEUCHER Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

Secrétaire de Séance : Élu M. de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-07/295 : RESSOURCES HUMAINES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du : 8 juillet 2024

OBJET 2024-07/295 : RESSOURCES HUMAINES

ENSEIGNANT-E PERCUSSION - PÔLE CULTURE - ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14, Vu le tableau des emplois et des effectifs, Vu l'inscription des crédits correspondant au budget, Vu l'avis favorable du comité social territorial du 18 juin 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Enseignant-e percussion »
- À compter du 1^{er} septembre 2024
- Å temps non complet 5,75/20^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, À l'unanimité (48 votants)

- VALIDE la suppression d'un poste de « Enseignant-e percussion », à temps non complet (5,75/20***), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1** septembre 2024.
- AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Craon, le 10 juillet 2024

Pour extrait conforme, Le Président, Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance, Bertrand de GUÉBRIANT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240708-DELIB202407295-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception partie prefet 12/07/2024 Publication 12/07/2024





En exercice : 58 Présents : 42

Votants: 48

Séance du 8 juillet 2024

Le Huit Juillet Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 2 juillet 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUET - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ /

ATHÉE MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire

BALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS (ES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire)

BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire BRAINS SUR LES MARCHES FRABOUL Yannick, suppléant

CHÉRANCÉ

CONGRIER TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COSMES

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence,

MANCEAU Laurence, titulaires

COURBEVEILLE

CRAON DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLÉ HINCEUN Marie-Noëlle, titulaire

DENAZÉ GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE //
GASTINES //

LA BOISSIÈRE TESSIER Jean-Pierre, titulaire LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOT Gérard, titulaire

(A ROË

LA ROUAUDIÈRE

/

LA SELLE CRAONNAISE DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires

LAUBRIÈRES

LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE

MÉRAL GARBE Pascale, titulaire
NIAFLES GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX RESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

RENAZÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ CLAVREUL Yannick, titulaire

ST AIGNAN S/ROE PENE Loic, GUILLET Vincent, titulaires

ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROÉ
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET
GAUCHER Olivier, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), COUÉFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Méral)

Étaient absents: DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), BAHIER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique COUEFFÉ a donné pouvoir à Gérard LECOT Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Maxime CHAUVIN Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Clément BEUCHER Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

Secrétaire de Séance : Élu M. de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-07/296 : RESSOURCES HUMAINES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du : 8 juillet 2024

OBJET 2024-07/296: RESSOURCES HUMAINES

ENSEIGNANT-E ORGUE - PÔLE CULTURE - ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14, Vu le tableau des emplois et des effectifs, Vu l'inscription des crédits correspondant au budget, Vu l'avis favorable du comité social territorial du 18 juin 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Enseignant-e orgue »
- A compter du 1^{er} septembre 2024
- A temps non complet 6,25/20^{true}
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, À l'unanimité (48 votants)

- VALIDE la suppression d'un poste de « Enseignant-e orgue », à temps non complet (6,25/20^{6me}), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1^{et} septembre 2024.
- AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Craon, le 10 juillet 2024

Pour extrait conforme, Le Président, Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance, Bertrand de GUÉBRIANT

**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240788-DELIB202407296-DE

Accusé certifié exécutoiro

Réception par le préfet 12/07/2024 Publication 12/07/2024





Présents : 42

Vintante : 48

Séance du 8 juillet 2024

Le Huit Juillet Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon. légalement convoqués le 2 juillet 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon. sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUET - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ

ATHÉE MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire

RALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires

BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire **BRAINS SUR LES MARCHES** FRABOUL Yannick, suppléant

CHÉRANCÉ

CONGRIER TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COSMES

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUET Christophe, BEZIER Florence,

MANCEAU Laurence, titulaires

COURBEVEILLE

CRAON DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLÉ HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire

DENAZÉ GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE

GASTINES

LA BOISSIÈRE TESSIER Jean-Pierre, titulaire LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOT Gerard, titulaire

LA ROE LA ROUAUDIÈRE

LA SELLE CRAONNAISE DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires

LAUBRIÈRES

LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE

MÉRAL GARBE Pascale, titulaire NIAFLES GENDRY Daniel, titulaire POMMERIEUX RESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

RENAZÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire SIMPLE CLAVREUL Yannick, titulaire

ST AIGNAN S/ROE PENE Loic, GUILLET Vincent, titulaires

ST ERBLON GAUCHER Olivier, titulaire ST MARTIN DU LIMET BOURBON Aristide, titulaire ST MICHEL DE LA ROE GILLES Pierrick, titulaire ST POIX BEUCHER Clément, titulaire ST QUENTIN LES ANGES GUINEHEUX Dominique, titulaire ST SATURNIN DU LIMET BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loic (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), COUEFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roë), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Méral)

Étaient absents : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), BAHIER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique COUEFFÉ a donné pouvoir à Gérard LECOT Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Maxime CHAUVIN Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Clément BEUCHER

Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

Secrétaire de Séance : Élu M. de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-07/297 : RESSOURCES HUMAINES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du : 8 juillet 2024

OBJET 2024-07/297 : RESSOURCES HUMAINES

ENSEIGNANT-E TROMBONE-TUBA - PÔLE CULTURE - ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Consell communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14, Vu le tableau des emplois et des effectifs, Vu l'inscription des crédits correspondant au budget, Vu l'avis favorable du comité social territorial du 18 juin 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Enseignant-e Trombone Tuba »
- À compter du 1er septembre 2024
- Å temps non complet 8/20^{hme}
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, À l'unanimité (48 votants)

- VAUDE la suppression d'un poste de « Enseignant-e Trombone Tuba », à temps non complet (8/20^{ène}), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1^{er} septembre 2024.
- AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Craon, le 10 juillet 2024

Pour extrait conforme, Le Président, Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance, Bertrand de GUÉBRIANT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240708-DELIB202407297-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception partie prefet 12/07/2024 Publication 12/07/2024





Présents : 42

Votants: 48

Séance du 8 juillet 2024

Le Huit Juillet Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 2 juillet 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUET - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ ,

ATHÉE MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire

BALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires

BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire BRAINS SUR LES MARCHES FRABOUL Yannick, suppléant

CHÉRANCÉ

CONGRIER TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COSMES /

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence,

MANCEAU Laurence, titulaires

COURBEVEILLE

CRAON DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLÉ HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire

DENAZÉ GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE

GASTINES

GASTINES

LA BOISSIÈRE TESSIER Jean-Pierre, titulaire

LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOT Gérard, titulaire

LA ROE LA ROUAUDIÈRE

LA SELLE CRAONNAISE DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires

LAUBRIÈRES

LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE

MÉRAL GARBE Pascale, titulaire
NIAFLES GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX RESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

RENAZÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ CLAVREUL Yannick, titulaire

ST AIGNAN S/ROE PENE Loic, GUILLET Vincent, titulaires

ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET
GAUCHER Olivier, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loic (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), COUÉFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roë), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Méral)

Étaient absents: DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), BAHIER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique COUËFFÉ a donné pouvoir à Gérard LECOT Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Maxime CHAUVIN Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Clément BEUCHER Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

Secrétaire de Séance : Élu M. de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-07/298 : RESSOURCES HUMAINES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du : 8 juillet 2024

OBJET 2024-07/298: RESSOURCES HUMAINES

ENSEIGNANT-E SAXOPHONE - PÔLE CULTURE - ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14, Vu le tableau des emplois et des effectifs, Vu l'inscription des crédits correspondant au budget, Vu l'avis favorable du comité social territorial du 18 juin 2024.

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Enseignant-e Saxophone »
- À compter du 1° septembre 2024
- À temps non complet 9,75/20^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité (48 votants)

- VALIDE la suppression d'un poste de « Enseignant-e Saxophone », à temps non complet (9,75/20^{kms}), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1^{er} septembre 2024.
- ➡ AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Croon, le 10 juillet 2024

Pour extrait conforme, Le Président, Christophe LANGOUET

Le secrétaire de séance, Bertrand de GUÉBRIANT

Accusé de réception - Ministère de l'inténeur

053-200048551-20240708-DELIB202407298-DE

Accusé certifié exécutoire

Récuplion par le préfet 12/17/2024 Publication 12/07/2024





Présents : 42 Votants : 48

Séance du 8 juillet 2024

Le Huit Juillet Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 2 juillet 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUET - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ ATHÉE

ATHÉE MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires

BALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires

BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire BRAINS SUR LES MARCHES FRABOUL Yannick, suppléant

CHÉRANCÉ /

CONGRIER TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COSMES

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence,

MANCEAU Laurence, titulaires

COURBEVEILLE /

CRAON DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLÉ HINCELIN Marie-Noëlie, titulaire

DENAZÉ GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE //
GASTINES //

LA BOISSIÈRE TESSIER Jean-Pierre, titulaire

LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOT Gérard, titulaire

LA ROË

LA ROUAUDIÈRE

/

LA SELLE CRAONNAISE DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires

LAUBRIÈRES

LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE

MÉRAL GARBE Pascale, titulaire
NIAFLES GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX RESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

RENAZÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ CLAVREUL Yannick, titulaire

ST AIGNAN S/ROE PENE Loic, GUILLET Vincent, titulaires

ST ERBLON
SAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROÉ
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET
GAUCHER Olivier, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loic (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), COUÉFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roë), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Méral)

Étaient absents : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), BAHIER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique COUEFFÉ a donné pouvoir à Gérard LECOT Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Maxime CHAUVIN Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Clément BEUCHER Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

Secrétaire de Séance : Élu M. de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-07/299: RESSOURCES HUMAINES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du : 8 juillet 2024

OBJET 2024-07/299: RESSOURCES HUMAINES

ENSEIGNANT-E BASSE ÉLECTRIQUE - PÔLE CULTURE - ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14, Vu le tableau des emplois et des effectifs, Vu l'inscription des crédits correspondant au budget, Vu l'avis favorable du comité social territorial du 18 juin 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Enseignant-e Basse électrique »
- À compter du 1er septembre 2024
- À temps non complet 4,25/20^{brue}
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, À l'unanimité (48 votants)

- VALIDE la suppression d'un poste de « Enseignant-e Basse électrique », à temps non complet (4,25/20^{èm}), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1er septembre 2024.
- AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Craon, le 10 juillet 2024

Pour extrait conforme, Le Président, Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance, Bertrand de GUÉBRIANT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240708-DELIB202407299-DE

Accusé certifié exécutore

Reception par le préfet 12/07/2024 Publication 12/07/2024





Présents: 42 Votants - 48

Séance du 8 juillet 2024

Le Huit Juillet Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon. légalement convoqués le 2 juillet 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUET - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ

MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire ATHÉE

CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires BALLOTS

BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire BRAINS SUR LES MARCHES FRABOUL Yannick, suppléant

CHÉRANCÉ

CONGRIER TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COSMES

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUET Christophe, BÉZIER Florence,

MANCEAU Laurence, titulaires

COURBEVEILLE

DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, CRAON

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLÉ HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire

DENAZE GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE

GASTINES

LA BOISSIÈRE TESSIER Jean-Pierre, titulaire LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOT Gérard, titulaire

LARGE LA ROUAUDIÈRE

LA SELLE CRAONNAISE DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires

LAURRIÈRES

LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE

MÉRAL GARBE Pascale, titulaire NIAFLES GENDRY Daniel, titulaire POMMERIEUX RESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

RENAZÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire SIMPLE CLAVREUL Yannick, titulaire

ST AIGNAN S/ROE PENE Loic, GUILLET Vincent, titulaires

ST ERBLON GAUCHER Olivier, titulaire ST MARTIN DU LIMET **BOURBON** Aristide, titulaire ST MICHEL DE LA ROE GILLES Pierrick, titulaire ST POIX BEUCHER Clément, titulaire ST QUENTIN LES ANGES GUINEHEUX Dominique, titulaire ST SATURNIN DU LIMET BEDOUET Gérard, titulaire

Étalent excusés : DEROUET Loic (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), COUEFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé). CHADELAUD Gaétan (La Roé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Méral)

Étaient absents : DOREAU Jean-Sépastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), BAHIER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique COUEFFÉ a donné pouvoir à Gérard LECOT Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Maxime CHAUVIN Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Clément BEUCHER

Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

Secrétaire de Séance : Élu M. de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-07/300 : RESSOURCES HUMAINES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du : 8 juillet 2024

OBJET 2024-07/300 : RESSOURCES HUMAINES

ENSEIGNANT-E CONTREBASSE - PÔLE CULTURE - ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Consell communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14, Vu le tableau des emplois et des effectifs, Vu l'inscription des crédits correspondant au budget, Vu l'avis favorable du comité social territorial du 18 juin 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Enseignant-e Contrebasse »
- À compter du 1er septembre 2024
- À temps non complet 0.75/20ème
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, À l'unanimité (48 votants)

- VALIDE la suppression d'un poste de « Enseignant-e Contrebasse », à temps non complet (0,75/20^{ème}), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1er septembre 2024.
- AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Craon, le 10 juillet 2024

Pour extrait conforme, Le Président, Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance, Bertrand de GUÉBRIANT

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

053-200048551-20240708-DELIB202407300-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 12/07/2024 Publication 12/07/2024





Presents: 42 Vintants - 48

Séance du 8 juillet 2024

Le Huit Juillet Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon. légalement convoqués le 2 juillet 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUET - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ

ATHÉE MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire

BALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires

BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire **BRAINS SUR LES MARCHES** FRABOUL Yannick, suppléant

CHÉRANCÉ

CONGRIER TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COSMES

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUET Christophe, BÉZIER Florence,

MANCEAU Laurence, titulaires

COURBEVEILLE

DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, CRAON

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLÉ HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire

DENAZE GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE

GASTINES

LA BOISSIÈRE TESSIER Jean-Pierre, titulaire LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOT Gérard, titulaire

LA ROE

LA ROUAUDIÈRE

LA SELLE CRAONNAISE DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires

LAUBRIÈRES

LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE

MÉRAL GARBE Pascale, titulaire NIAFLES GENDRY Daniel, titulaire POMMERIEUX RESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

RENAZÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire SIMPLE CLAVREUL Yannick, titulaire

ST AIGNAN S/ROE PENE Loic, GUILLET Vincent, titulaires

ST ERBLON GAUCHER Olivier, titulaire ST MARTIN DU LIMET **BOURBON** Aristide, titulaire ST MICHEL DE LA ROE GILLES Pierrick, titulaire ST POIX BEUCHER Clement, titulaire ST QUENTIN LES ANGES GUINEHEUX Dominique, titulaire ST SATURNIN DU LIMET BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés: DEROUET Loic (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), COUEFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roë), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Méral)

Étaient absents : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), BAHIER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique COUEFFÉ a donné pouvoir à Gérard LECOT Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Maxime CHAUVIN Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Clément BEUCHER

Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

Secrétaire de Séance : Élu M. de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-07/301 : RESSOURCES HUMAINES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du : 8 juillet 2024

OBJET 2024-07/301: RESSOURCES HUMAINES

ENSEIGNANT-E ACCORDÉON DIATONIQUE – PÔLE CULTURE – ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS

ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 18 juin 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Enseignant-e accordéon diatonique »
- À compter du 1er septembre 2024
- À temps non complet 9,50/20^{ères}
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, À l'unanimité (48 votants)

- VALIDE la suppression d'un poste de « Enseignant-e accordéon diatonique », à temps non complet (9,50/20^{bms}), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1er septembre 2024.
- AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Craon, le 10 juillet 2024

Pour extrait conforme, Le Président, Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance, Bertrand de GUÉBRIANT

Accusé de réception - Ministère de l'inténeur

063-200048551-20240708-DELIB202407301-DE

Accusé certifié exécutoire

Héception par le prefet 12/07/2024 Publication 12/07/2024





Présents : 42 Votants : 48

Séance du 8 juillet 2024

Le Huit Juillet Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 2 juillet 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUET - Président

Étalent Présents : ASTILLÉ

ATHÉE MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire

BALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires

BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire BRAINS SUR LES MARCHES FRABOUL Yannick, suppléant

CHÉRANCÉ /

CONGRIER TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COSMES

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence,

MANCEAU Laurence, titulaires

COURBEVEILLE

CRAON DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLÉ HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire

DENAZÉ GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE

GASTINES

LA BOISSIÈRE TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOT Gérard, titulaire

LA ROE /

LA SELLE CRAONNAISE DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires

LAUBRIÈRES /

LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE

MÉRAL GARBE Pascale, titulaire
NIAFLES GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX RESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

RENAZÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ CLAVREUL Yannick, titulaire

ST AIGNAN S/RDE PENE Loic, GUILLET Vincent, titulaires

ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET
GAUCHER Olivier, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET
GAUCHER Olivier, titulaire
BEUCHER Olivier, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés: DEROUET Loic (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), COUÉFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roë), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Méral)

Étalent absents: DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), BAHIER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique COUËFFÉ a donné pouvoir à Gérard LECOT Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Maxime CHAUVIN Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Clément BEUCHER Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

<u>Secrétaire de Séance</u> : Élu M. de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article LZ121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-07/302 : RESSOURCES HUMAINES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du : 8 juillet 2024

OBJET 2024-07/302 : RESSOURCES HUMAINES

ENSEIGNANT-E CHANT LYRIQUE - PÔLE CULTURE - ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14, Vu le tableau des emplois et des effectifs, Vu l'inscription des crédits correspondant au budget, Vu l'avis favorable du comité social territorial du 18 juin 2024.

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Enseignant-e Chant lyrique »
- À compter du 1er septembre 2024
- À temps non complet 8,50/20^{bmc}
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité (48 votants)

- VALIDE la suppression d'un poste de « Enseignant-e Chant lyrique », à temps non complet (8,50/20^{èces}), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1er septembre 2024.
- AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Craon, le 10 juillet 2024

Pour extrait conforme, Le Président, Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance, Bertrand de GUÉBRIANT

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

053-200048551-20240708-DELIB202407302-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le profet 12/07/2024 Publication 12/07/2024





Présents : 42. Votants : 48

Séance du 8 juillet 2024

Le Huit Juillet Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 2 juillet 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUET - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ

ATHÉE MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire

BALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires

BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire BRAINS SUR LES MARCHES FRABOUL Yannick, suppléant

CHÉRANCÉ

CONGRIER TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COSMES

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence,

MANCEAU Laurence, titulaires

COURBEVEILLE /

CRAON DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, L'ANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLÉ HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire

DENAZÉ GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE /

GASTINES / LA BOISSIÈRE / TES

LA BOISSIÈRE TESSIER Jean-Pierre, titulaire LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOT Gérard, titulaire

LA ROE /

LA SELLE CRAONNAISE DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires

LAUBRIÈRES

LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE

MÉRAL GARBE Pascale, titulaire
NIAFLES GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX BESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

RENAZÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ CLAVREUL Yannick, titulaire

ST AIGNAN S/ROE PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires

ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET
GAUCHER Olivier, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loic (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), COUEFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Méral)

Étaient absents : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), BAHIER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique COUEFFÉ a donné pouvoir à Gérard LECOT Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Maxime CHAUVIN Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Clément BEUCHER Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

<u>Secrétaire de Séance</u> : Élu M. de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-07/303 : RESSOURCES HUMAINES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du : 8 juillet 2024

OBJET 2024-07/303: RESSOURCES HUMAINES

ATELIERS ARTISTIQUES 1 ET 2 - PÔLE CULTURE - ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14, Vu le tableau des emplois et des effectifs, Vu l'inscription des crédits correspondant au budget, Vu l'avis favorable du comité social territorial du 18 juin 2024.

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Ateliers artistiques 1 et 2 »
- À compter du 1er septembre 2024
- À temps non complet 6.50/20^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, À l'unanimité (48 votants)

- VALIDE la suppression d'un poste de « Ateliers artistiques 1 et 2 », à temps non complet (6.50/20^{ème}), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1er septembre 2024.
- AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Craon, le 10 juillet 2024

Pour extrait conforme, Le Président, Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance, Bertrand de GUÉBRIANT

DETTUNG DE GOLDRIANT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240708 DELIB202407303-DEL

Accusé certifié exécutoire

Reception par to prefet 12/07/2024 Publication 12/07/2024





Présents : 42 Votants : 48

Séance du 8 juillet 2024

Le Huit Juillet Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 2 juillet 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUET - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ /
ATHÉE MARTIN-FERRÉ Nading, titulaire

BALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires

BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire BRAINS SUR LES MARCHES FRABOUL Vannick, suppléant

CHÉRANCÉ

CONGRIER TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COSMES

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence,

MANCEAU Laurence, titulaires

COURBEVEILLE /

CRAON DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLÉ HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire

DENAZÉ GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE /

GASTINES

LA BOISSIÈRE TESSIER Jean-Pierre, titulaire

LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOT Gérard, titulaire

LA ROË LA ROUAUDIÈRE

LA SELLE CRAONNAISE DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires

LAUBRIÈRES

LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE

MÉRAL GARBE Pascale, titulaire
NIAFLES GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX RESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

RENAZÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ CLAVREUL Yannick, titulaire

ST AIGNAN S/ROE PENE Loic, GUILLET Vincent, titulaires

ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET
GAUCHER Olivier, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loic (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), COUEFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Méral)

Étaient absents : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), BAHIER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique COUËFFÉ a donné pouvoir à Gérard LECOT Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Maxime CHAUVIN Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Clément BEUCHER Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

Secrétaire de Séance : Élu M. de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-07/304: RESSOURCES HUMAINES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du : 8 juillet 2024

OBJET 2024-07/304: RESSOURCES HUMAINES

ATELIERS ARTISTIQUES 1 ET 2 COSSÉ - PÔLE CULTURE - ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14, Vu le tableau des emplois et des effectifs, Vu l'inscription des crédits correspondant au budget, Vu l'avis favorable du comité social territorial du 18 juin 2024.

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Ateliers artistiques 1 et 2 Cossé »
- À compter du 1er septembre 2024
- A temps non complet 3/20****
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité (48 votants)

- VALIDE la suppression d'un poste de « Ateliers artistiques 1 et 2 Cossé », à temps non complet (3/20^{ème}), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1er septembre 2024.
- AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mais et an ci-dessus, Craon, le 10 juillet 2024

Pour extrait conforme, Le Président, Christophe LANGOUET

Le secrétaire de séance, Bertrand de GUÉBRIANT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240708-DELIB202407304-DE

Accuse certifió exécutoire

Ricuption par le prifet 12/07/2024 Publication 12/07/2024

